

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 29 JUILLET 2020

Membres :

- en exercice	45
- présents	39
- représentés	5
- excusés	1
- votants	44

Secrétaire de séance : Madame Audrey RONDINI-GILLI

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2020/07/29-19

OBJET : Budget principal - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2019

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juillet à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 juillet 2020, se sont réunis Salle de l'Espéridou - 111, route des Moulins de Paillas à 83580 GASSIN, sous la Présidence de Mme Anne-Marie WANIART, vice-présidente.

Membres présents :

Marc Etienne LANSADE
Philippe LEONELLI
Anne-Marie WANIART
Alain BENEDETTO
Bernard JOBERT
Thomas DOMBRY
Stéphan GADY
Laurent GIUBERGIA
Jean PLENAT
Sylvie SIRI
Céline GARNIER
Christophe ROBIN
Sylvie GAUTHIER

Philippe BURNER
Audrey RONDINI-GILLI
Gilbert UVERNET
Christiane LARDAT
Jacki KLINGER
Patricia PENCHENAT
Mireille ESCARRAT
Patrick HERMIER
Didier SILVE
Anne KISS
Catherine HURAUT
Catherine BRUNETTO
Sylvie JARIER

Aline CHARLES
Patricia AMIEL
Cécile LEDOUX
Jean-Maurice ZORZI
Véronique LENOIR
Michel LE DARD
Julienne GAUTIER
Thierry GOBINO
Isabelle CARBON
Maxime ESPOSITO
Michèle DALLIES
Valérie MORA
Frédéric BLUA

Membres représentés :

Roland BRUNO donne procuration à Patricia AMIEL
Franck THIRIEZ donne procuration à Gilbert UVERNET
Frédéric CARANTA donne procuration à Anne KISS
Lucie LAFEUMA donne procuration à Thomas DOMBRY
Jean-Pierre TUVÉRI donne procuration à Sylvie SIRI

Membre excusé :

Vincent MORISSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_19_2-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020
Publication : 06/08/2020

Délibération n° 2020/07/29-19

OBJET : Budget principal - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2019

Le rapporteur expose :

Le Compte administratif comprend les réalisations de l'exercice, les reports de l'exercice antérieur, les restes à réaliser en section d'investissement.

Le Compte administratif 2019 est concordant au compte de gestion de la trésorerie principale de Grimaud.

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du CGCT ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe qui modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 44/2020-BCLI du 30 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu le budget primitif et les décisions modificatives du budget principal de la Communauté de communes de l'exercice 2019 ;

Vu le compte de gestion établi par le comptable public des recettes et dépenses de la Communauté de communes pour l'exercice 2019 ;

Vu la note de présentation retraçant les informations financières essentielles de la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire est réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie WANIART délibérant sur le Compte administratif 2019 dressé par monsieur Vincent Morisse, président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

CONSIDÉRANT que monsieur le président s'est retiré au moment du vote, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, en sa qualité de président lors de l'exercice considéré.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 20 juillet 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_19_2-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020

Publication : 06/08/2020

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DONNER ACTE au président de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2019, dont les résultats s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 592 406,73	0,00	3 592 406,73
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 230 987,04	0,00	5 230 987,04
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	17 104 725,09	0,00	17 104 725,09
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 593 726,02	0,00	5 593 726,02
66	CHARGES FINANCIERES	71 235,92	0,00	71 235,92
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	41 940,33	0,00	41 940,33
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	425 360,68	425 360,68
<i>Dépenses de fonctionnement total</i>		31 635 021,13	425 360,68	32 060 381,81

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	161 473,45	0,00	161 473,45
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 460 911,43	0,00	1 460 911,43
73	IMPOTS ET TAXES	31 030 180,66	0,00	31 030 180,66
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 625 617,22	0,00	2 625 617,22
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	54,31	0,00	54,31
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 333 733,09	0,00	1 333 733,09
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	395 930,31	395 930,31
<i>Recettes de fonctionnement total</i>		36 611 970,16	395 930,31	37 007 900,47

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_19_2-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020
Publication : 06/08/2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	385 098,81	0,00	385 098,81
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	749 082,39	0,00	749 082,39
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	160 000,00	0,00	160 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 782 424,92	0,00	1 782 424,92
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 939 027,92	0,00	2 939 027,92
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	560,00	0,00	560,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	395 930,31	395 930,31
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	643 196,63	643 196,63
<i>Dépenses d'investissement total</i>		6 016 194,04	1 039 126,94	7 055 320,98
Pour information				
R001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		939 739,67		939 739,67

RECETTES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	7 812 461,60	0,00	7 812 461,60
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 579 584,96	0,00	1 579 584,96
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	425 360,68	425 360,68
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	643 196,63	643 196,63
<i>Recettes d'investissement total</i>		9 392 046,56	1 068 557,31	10 460 603,87

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2018 : fonctionnement =	0
investissement =	-939 739,67
Résultat de l'exercice 2019 : fonctionnement =	4 947 518,66
investissement =	3 405 282,89
Résultat de clôture 2019 à reporter : fonctionnement =	4 947 518,66
investissement =	2 465 543,22

Article 3 :

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 :

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_19_2-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020
Publication : 06/08/2020

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

RESULTAT DE L'EXERCICE					
			Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales (BP + DM)	A	35 917 415,00	16 058 148,00	51 975 563,00
	Titres de recettes émis	B	37 007 900,47	10 460 603,87	47 468 504,34
	R.A.R.	D		1 525 570,76	1 525 570,76
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	35 917 415,00	16 058 148,00	51 975 563,00
	Mandats émis	G	32 060 381,81	7 055 320,98	39 115 702,79
	R.A.R.	I		1 035 323,29	1 035 323,29
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	Excédent	B-G	+ 4 947 518,66	+ 3 405 282,89	+ 8 352 801,55
	Déficit	G-B			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde des R.A.R.				
	Excédent	D-I		+ 490 247,47	+ 490 247,47
	Déficit	I-D			
RÉSULTAT REPORTE	Excédent		0,00		0,00
	Déficit			- 939 739,67	- 939 739,67
RÉSULTAT CUMULE	Excédent		+ 4 947 518,66	+ 2 955 790,69	+ 7 903 309,35
	Déficit				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_19_2-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020

Publication : 06/08/2020

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET HORS RESTES A REALISER				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	- 939 739,67		+ 3 405 282,89	+ 2 465 543,22
Fonctionnement	+ 0,00		+ 4 947 518,66	+ 4 947 518,66

Affectation	Résultat de clôture d'investissement (hors RAR)	+ 2 465 543,22
	Solde des RAR	+ 490 247,47
	Résultat définitif d'investissement	+ 2 955 790,69
	Solde libre d'affectation	+ 4 947 518,66

Résultat du vote : à la majorité avec 43 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Signé : Vincent Morisse, président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_19_2-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020
Publication : 06/08/2020